



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.447/5



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR
LA MÉDITERRANÉE**

3 Septembre 2018

Français
Original : anglais

19^e Réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable

Téléconférence, 20 juin 2018

Rapport de la réunion

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2018

Sommaire

	Pages
Rapport	2-10
Annexes	
Annexe I Liste des participants	
Annexe II Ordre du jour de la 19 ^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD	

Introduction

1. La 19^e Réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est tenue le 20 juin 2018 par téléconférence.

Participation

2. La liste des participants figure à l'Annexe I.
3. Les représentants de l'Albanie et de la Tunisie ont fait savoir au Secrétariat qu'ils ne pourraient malheureusement pas participer à la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte à 10 h 30 (heure locale à Athènes, Grèce – TU +3) par Mme Maria Papaioannou, Présidente du Comité de pilotage de la CMDD.
5. Dans sa déclaration liminaire, la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a présenté l'objectif de la réunion : examiner les progrès et les perspectives de la CMDD et les développements liés à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) à la suite de la 17^e Réunion de la CMDD (Athènes, Grèce, 5-7 juillet 2017), ainsi que le programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour la période biennale 2018-2019, en s'intéressant en particulier aux questions afférentes à la mise en œuvre de la Décision IG.23/4, intitulée « Mise en œuvre et suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » et adoptée à la 20^e Réunion des Parties contractantes (COP 20), tenue en décembre 2017.
6. Dans son allocution de bienvenue, le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), M. Gaetano Leone, s'est déclaré ravi, au nom du Secrétariat, de convoquer la première réunion du Comité de pilotage de la CMDD de la période biennale 2018-2019. Il a confirmé que le Secrétariat était résolu à ce que la CMDD joue à nouveau un rôle majeur au sein du système PAM-Convention de Barcelone, rôle de plus en plus crucial alors que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et les Objectifs de développement durable (ODD) sont en train d'être mis en œuvre. M. Leone a souligné que les instances mondiales, régionales et nationales reconnaissent comme essentielle la mise en œuvre des ODD au niveau régional. Il a également rappelé que les décennies de travail de la Commission et l'engagement des membres de la CMDD exprimé à leur dernière réunion puis à la 20^e Réunion des Parties contractantes constituait une base très solide, bénéficiant de l'appui de divers organes et institutions des Nations Unies, notamment du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

7. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a présenté l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, tel qu'il apparaît dans le document UNEP/MED WG.447/1 et dont la version annotée figure dans le document UNEP/MED WG.447/2. L'ordre du jour a été adopté par les participants et est reproduit à l'Annexe II du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD – Examen des progrès réalisés pour la période juillet 2017 - mai 2018

8. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a demandé au Secrétariat de présenter les progrès accomplis en ce qui concerne les travaux de la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD.
9. Le Coordonnateur du PAM a fait le point sur les progrès accomplis pour la période allant de juillet 2017 à mai 2018. La seconde moitié de 2017 a été consacrée à la préparation de la COP 20, avec pour aboutissement une grande manifestation couronnée de succès au cours de laquelle 14 décisions ont été adoptées, y compris le Programme de travail et le budget du PAM pour 2018-2019 ; la Stratégie de mobilisation des ressources ; le tout premier Bilan de santé de la Méditerranée (*Mediterranean Quality Status Report*) ; et les autres décisions tout aussi pertinentes sur

la gouvernance, les indicateurs, la diversité biologique et les aires marines protégées, la gestion intégrée des zones côtières et l'aménagement de l'espace marin, la pollution et les situations d'urgence. Les décisions, la Déclaration ministérielle de Tirana et le débat de haut niveau sur le thème « Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 axé sur l'Objectif de développement durable n° 14 : pollution et biodiversité », les contributions du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont confirmé le rôle de plus en plus crucial de la dimension régionale dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies mondiales, en particulier le Programme 2030 et les ODD. Le Coordonnateur du PAM a rappelé qu'une experte de haut niveau du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a présenté avec éloquence deux dimensions importantes de la Convention de Barcelone et du développement durable dans la région Méditerranée : (i) la mise en œuvre de l'ODD 14 sur les océans, en particulier les engagements volontaires pris à la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui s'est tenue à New York en juin 2017, et à la Conférence « Notre Océan, un océan pour la vie », qui s'est tenue à Malte en octobre 2017 ; et (ii) les liens entre le Programme 2030 et la SMDD, en particulier l'intérêt que présentent les exercices d'apprentissage par les pairs tels que les examens nationaux volontaires présentés tous les ans à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) mis en œuvre sous l'égide de la CMDD.

10. Le Coordonnateur du PAM a rappelé que les participants à la 17^e Réunion de la CMDD ont formulé des observations constructives sur le projet de programme de travail du PAM pour 2018-2019, en fournissant des contributions qui ont été prises en compte dans le document soumis à la COP 20. Il a également indiqué que le Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement, l'une des initiatives phares de la SMDD et qui fait suite à la Décision IG.22/19 adoptée à la COP 19, a été remis au maire de la municipalité métropolitaine d'Izmir (Turquie) lors de la session ministérielle de la COP 20, dans un moment de célébration et de visibilité. Le Prix est désormais entré dans sa deuxième édition.

11. Se référant aux questions qui contribuent à la visibilité de la CMDD et de la SMDD, telles que la participation à des manifestations internationales ainsi que les brochures disponibles en ligne et portant sur les initiatives phares de la SMDD, le Coordonnateur du PAM a affirmé qu'il fallait déployer des efforts supplémentaires, non seulement de la part du Secrétariat mais aussi de tous les membres de la CMDD.

12. Le Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de nouer des partenariats, à faire en sorte que les parties concernées prennent acte de la SMDD, se l'approprient et la mettent en œuvre, et à présenter les travaux de la CMDD dans les instances internationales et régionales.

13. Un membre du Comité de pilotage de la CMDD a demandé au Secrétariat de faire rapport sur les initiatives et activités menées dans le contexte de la préparation du programme-cadre relatif à la biodiversité pour l'après-2020 et, plus particulièrement, de la 14^e Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui doit se tenir dans un pays méditerranéen, en l'occurrence l'Égypte, du 10 au 22 novembre 2018. Le Coordonnateur du PAM a répondu que le Secrétariat participait activement au dialogue mondial de l'Initiative pour des océans durables mené par le Secrétariat de la CDB. En outre, le partenariat entre le PAM-Convention de Barcelone et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO-CGPM) est considéré comme un exemple de réussite au niveau global : à l'échelle mondiale, la région Méditerranée est en avance en termes de coopération entre une convention sur une mer régionale et un organe de gestion des pêches.

14. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont fait état de certaines des activités que leur pays avait menées. La Présidente de la CMDD a indiqué que six Parties contractantes (Albanie, Égypte, Espagne, Grèce, Liban et Malte) présenteront leur examen national volontaire au Forum politique de haut niveau en juillet 2018 au Siège de l'ONU à New York. Elle a déclaré que, étant donné qu'il s'agissait d'un processus associant de nombreuses parties prenantes au niveau national, cette expérience avait aidé le Gouvernement grec à instaurer un mécanisme institutionnel solide pour guider l'action nationale, de manière coordonnée, en vue de la mise en œuvre des ODD, en contribuant

à la détermination des priorités nationales à la suite d'une analyse participative des lacunes. Une vice-présidente du Comité de pilotage de la CMDD, Mme Rotem Shamay, a mentionné que Chypre, la Grèce et Israël avaient signé, le 8 mai 2018, l'Accord de mise en œuvre du plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures, qui vise à définir des interventions efficaces en cas de marée noire et à faciliter la coopération entre les trois pays dans le domaine de la préparation et de l'intervention en cas de pollution par les hydrocarbures. Elle a également déclaré qu'Israël présenterait son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau de 2019 et serait reconnaissant à la Grèce de lui faire part des enseignements tirés au sujet du processus d'examen national volontaire.

Conclusion :

Le Comité de pilotage de la CMDD s'est félicité des travaux accomplis et des progrès présentés par le Secrétariat ainsi que des actions menées et des résultats obtenus jusqu'à présent.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques relatives à la Décision IG.23/4 adoptée à la COP 20

15. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à présenter le document de travail UNEP/MED WG.447/3 « Rapport sur les questions spécifiques relatives à la mise en œuvre de la Décision IG.23/4 ». Au nom du Secrétariat, le Plan Bleu a fait un exposé expressément voué à susciter les observations des membres du Comité de pilotage de la CMDD sur ce point de l'ordre du jour.

16. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité les participants à formuler des observations et des avis sur les questions spécifiques ci-après :

(a) *Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée*

17. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a rappelé que, conformément à la Décision IG.23/4, le Comité était chargé de coordonner les travaux sur les moyens d'assurer une cohérence et une synergie totales entre le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et les travaux actuellement menés sur les indicateurs liés aux ODD au niveau mondial. Par conséquent, les membres du Comité de pilotage de la CMDD devraient fournir des orientations au Secrétariat et au Plan Bleu afin de mieux aligner le tableau de bord avec les indicateurs relatifs aux ODD.

18. Deux participants ont déclaré que les indicateurs de la SMDD devraient être sélectionnés parmi les indicateurs relatifs aux ODD pertinents pour la région Méditerranée, en particulier les indicateurs relatifs à l'ODD 14. Une autre participante a jugé que le tableau de bord devrait aller plus loin que l'ODD 14 dans la mesure où la SMDD avait une approche plus large ; elle a estimé que le tableau de bord devrait offrir un bon équilibre entre les six objectifs de la SMDD.

19. La Coordinatrice adjointe du PAM, Mme Tatjana Hema, a rappelé comment les 26 indicateurs avaient été choisis. Elle a expliqué que, s'il fallait aligner les indicateurs de la SMDD sur les indicateurs relatifs aux ODD, la priorité serait de tester et renseigner les indicateurs de la liste existante avant de la mettre à jour à partir des enseignements tirés du test initial. Elle a également estimé que les questions environnementales et socioéconomiques étaient très spécifiques dans la région méditerranéenne ; les indicateurs relatifs aux ODD ont une portée plus large et les problèmes mondiaux ne sont pas tous pertinents dans la région Méditerranée et pour le système PAM-Convention de Barcelone en particulier. Enfin, elle a insisté sur la complémentarité entre les différents jeux d'indicateurs du PAM ; par exemple, le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes (IMAP) porte sur des indicateurs intéressants les milieux marin et côtier et, partant, sur l'Objectif 1 de la SMDD sur la mer et les côtes.

Conclusions :

(i) Le Comité de pilotage de la CMDD a salué les travaux accomplis par le Secrétariat et a demandé qu'une feuille de route concernant l'élaboration du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité soit clairement établie jusqu'à la COP 21, en tenant compte des échéances importantes que sont la 20^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, la prochaine réunion des Points focaux du Plan Bleu, la 18^e Réunion de la CMDD et la prochaine réunion des Points focaux du PAM.

(ii) Conscients des défis liés à cette activité, les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont exprimé leur plein appui au Secrétariat en vue de présenter, aux prochaines réunions de la CMDD et de son Comité de pilotage, un tableau de bord contenant autant d'informations que possible, ainsi qu'un rapport précisant les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience, y compris une proposition de mise à jour du tableau de bord sur la base des recommandations formulées en vue de surmonter les difficultés le cas échéant. Il a donc été convenu qu'il fallait en priorité renseigner la liste approuvée de 26 indicateurs avant de procéder, dans un second temps, à la mise à jour du tableau de bord, si nécessaire.

(iii) En ce qui concerne la saisie d'informations concernant les 26 indicateurs approuvés à la COP 20 et la production des fiches méthodologiques et analytiques associées, le Plan Bleu a été invité à établir un avant-projet qui sera présenté au Comité de pilotage de la CMDD avant que celle-ci l'examine à sa 20^e Réunion.

(iv) S'agissant de la mise à jour du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, qui doit permettre de renforcer les synergies avec les indicateurs des ODD, le Comité de pilotage de la CMDD a proposé les critères généraux suivants :

- a. Prendre en compte les enseignements tirés du processus pour renseigner les 26 indicateurs, en particulier les difficultés rencontrées au cours de ce processus, y compris la disponibilité des données ;
- b. Choisir des indicateurs SMART (spécifiques – mesurables – réalisables/attribuables – pertinents/réalistes – définis/limités dans le temps) et fiables ;
- c. Remplacer les indicateurs de la SMDD par ceux des ODD lorsque c'est pertinent et possible, en tenant également compte des particularités de la Méditerranée ;
- d. Maintenir un équilibre entre les différents Objectifs de la SMDD et les ODD pertinents ;
- e. Faire en sorte que le processus soit aussi simple que possible en utilisant les indicateurs existants et en maintenant un nombre raisonnable (30) d'indicateurs.

(v) Les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont été invités à présenter par écrit d'ici à la mi-septembre des observations techniques sur les Annexes II et III du Rapport sur les questions spécifiques relatives à la mise en œuvre de la Décision IG.23/4 (UNEP/MED WG.447/3), en mettant l'accent sur (a) les indicateurs qu'il est proposé de remplacer par des indicateurs similaires associés aux ODD (Annexe II), s'il y a lieu, et (b) un nombre limité d'indicateurs issus de l'Annexe III, si nécessaire.

(vi) Compte tenu de ce qui précède et des résultats du test des 26 indicateurs, il a été convenu que le Plan Bleu serait invité à établir en temps opportun une proposition concernant la mise à jour du tableau de bord pour examen par le Comité de pilotage de la CMDD.

(vii) Les indicateurs renseignés et les fiches d'information connexes ainsi que la proposition de mise à jour du tableau de bord devront être adressés aux Points focaux du Plan Bleu et aux membres de la CMDD afin que ceux-ci les examinent à leur réunion respective en 2019. Les résultats de cette activité seront communiqués à la réunion des Points focaux du PAM et à la COP 21.

(b) Études d'évaluation : Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement (RED 2019) et Étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED2050), y compris des études de cas sur l'économie bleue

20. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a rappelé que les membres de la CMDD seraient informés et consultés pendant le processus de réalisation des études d'évaluation entrepris par le Secrétariat (Plan Bleu). Elle a insisté sur le fait que ces exercices très exigeants étaient difficiles parce qu'ils étaient assortis de calendriers très serrés et étaient menés avec des ressources financières limitées.

21. Le Coordonnateur du PAM a déclaré que les études d'évaluation étaient des produits importants du système PAM-Convention de Barcelone qui associaient un grand nombre de Parties contractantes et de partenaires du PAM, et que les contributions des membres de la CMDD étaient essentielles et au cœur du rôle consultatif de la CMDD.

22. Un participant a déploré que le mot clef « ressources » ne figure pas dans le titre de l'introduction du RED 2019, qui devrait être révisé comme suit : « La Méditerranée : une région unique pour sa géographie, son histoire, sa culture et ses ressources » (*The Mediterranean: a unique region for its geography, history, culture, and resources*).

Conclusions :

(i) Le Comité de pilotage de la CMDD s'est félicité des travaux entrepris par le Secrétariat (Plan Bleu) pour établir les études d'évaluation sur l'environnement et le développement en Méditerranée (RED 2019, MED2050).

(ii) La CMDD et son Comité de pilotage devraient continuer à être régulièrement informés et consultés sur les progrès liés à ces études d'évaluation.

(c) Deuxième édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)

23. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a présenté ce point subsidiaire de l'ordre du jour en expliquant que, compte tenu des enseignements tirés de l'édition pilote 2016-2017, le Secrétariat (Plan Bleu) mettait à jour la méthodologie SIMPEER à la lumière des recommandations de la 17^e Réunion de la CMDD, en particulier en ce qui concerne la nécessité de renforcer les synergies avec les examens nationaux volontaires présentés lors du Forum politique de haut niveau et de faire participer davantage les parties prenantes concernées en plus des Parties contractantes. La CMDD a également recommandé de continuer à associer les trois Parties contractantes volontaires de la phase pilote (France, Maroc et Monténégro) afin de tirer parti de leurs expériences, tandis que la COP 20 a engagé les Parties contractantes à participer aux futures éditions du SIMPEER.

24. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a déclaré que le SIMPEER était un mécanisme utile pour effectuer l'examen périodique de la mise en œuvre à l'échelle nationale de la SMDD et des ODD, en favorisant l'échange de bonnes pratiques sur les structures et processus relatifs au développement durable au niveau national, tout en augmentant la visibilité du PAM dans les instances régionales et internationales.

25. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a prié les participants d'examiner les moyens de mobiliser davantage l'intérêt des Parties contractantes, des partenaires du PAM et des membres de la CMDD. Elle a également invité les membres du Comité de pilotage de la CMDD à donner des orientations au Secrétariat pour la mise à jour de la méthodologie SIMPEER et le lancement de la deuxième édition au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

26. Le Comité de pilotage de la CMDD a convenu que le SIMPEER pouvait aider les Parties contractantes à mettre en place ou à examiner des mécanismes institutionnels au niveau national et à assurer la cohérence des politiques de développement durable grâce à une approche intersectorielle et des interventions ciblées dans une perspective systémique. En outre, s'agissant d'un exercice d'apprentissage par les pairs, le SIMPEER devrait aider les Parties contractantes à préparer l'examen national volontaire qu'elles présentent au Forum politique de haut niveau. Il pourrait également être bénéfique aux Parties contractantes après l'examen national volontaire, en leur apportant des conseils

et des moyens permettant de maintenir la dynamique de renforcement des structures et processus relatifs au développement durable au niveau national.

Conclusions :

(i) Le Comité de pilotage de la CMDD a rappelé que le SIMPEER aidait considérablement les Parties contractantes dans les activités qu'elles mènent pour adapter et mettre en œuvre les ODD au niveau national.

(ii) Le Comité de pilotage de la CMDD a noté avec satisfaction le fait que l'Albanie et la Tunisie avaient confirmé qu'elles entendaient participer à la deuxième édition du SIMPEER (2018-2019) et s'est réjoui à la perspective qu'une troisième Partie contractante y participe (a priori l'Égypte, qui s'est dite intéressée à la 17^e Réunion de la CMDD).

(iii) Le Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat (Plan Bleu) à tenir compte des recommandations adoptées à la 17^e Réunion de la CMDD dans la mise à jour de la méthode à appliquer pour la deuxième édition du SIMPEER en 2018-2019, en prenant également en considération les idées exprimées à la 19^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.

Point 5 de l'ordre du jour : Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019

27. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à présenter le programme de travail du Comité de pilotage pour l'exercice biennal 2018-2019, tel qu'il figure dans le document de travail UNEP/MED WG.447/4.

28. Le Secrétariat a présenté le programme de travail en précisant qu'il s'agissait d'une proposition énonçant une série d'activités intéressant fortement les travaux de la CMDD et de son Comité de pilotage. Ce programme de travail vise à aider le Comité de pilotage à superviser les travaux de la CMDD et à préparer sa 18^e Réunion et sa contribution à la COP 21. À l'instar d'un descriptif des activités suivant le mandat de la CMDD, le programme de travail proposé est également présenté sous forme de tableau, qui définit clairement des objectifs indicatifs.

29. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité les participants à examiner le programme de travail afin que celui-ci puisse être précisé et finalisé en vue de la 20^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.

30. Le Comité de pilotage de la CMDD a prié le Secrétariat (i) de mettre à jour le programme de travail afin de tenir compte des conclusions concernant les questions spécifiques examinées au titre du point 4 de l'ordre du jour, en particulier le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité ; (ii) d'harmoniser les dates et échéances entre la partie descriptive et le tableau de synthèse du programme de travail ; (iii) d'indiquer que la 20^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD serait essentiellement consacrée à la préparation de la 18^e Réunion de la CMDD.

31. S'agissant de l'Outil de rapportage sur la mise en œuvre de la SMDD, qui figure à l'Annexe II du programme de travail (document de travail UNEP/MED WG.447/4), l'une des Vice-présidents du Comité de pilotage de la CMDD s'est dite préoccupée par le fait que le tableau soit trop large, qu'il pourrait être considéré comme une charge supplémentaire en matière de rapportage et que les membres de la CMDD risquaient d'avoir du mal à le remplir, en particulier les membres représentant les Parties contractantes ; la colonne « Contributions » de l'outil a été jugée trop vague, d'autant qu'elle ne comporte pas de questions d'orientation, de suggestions ou de clarifications quant au niveau de détail demandé. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a répondu que cet outil avait été demandé par la 17^e Réunion de la CMDD. Elle a indiqué que l'objectif n'était évidemment pas que tous les membres de la CMDD remplissent toutes les cases de ce tableau ; ils devraient apporter des contributions uniquement dans leurs domaines de compétence respectifs. Il a finalement été convenu que l'outil de communication devrait rester aussi général et simple que possible en vue de son éventuel test avant ou pendant la 18^e Réunion de la CMDD.

32. En ce qui concerne les six initiatives phares de la SMDD qui n'ont pas encore été lancées, la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité les membres du Comité à fournir des efforts

visant à faciliter leur lancement, leur mise en œuvre et leur suivi. Un Vice-Président du Comité de pilotage de la CMDD (COMPSUD) a proposé de rédiger des propositions (note de cadrage, lignes directrices) pour trois initiatives phares¹, en coopération avec un membre de la CMDD (MIO-ECSDE) et en s'inspirant des directives que fournira le Secrétariat. En ce qui concerne l'initiative phare de la SMDD sur la prise en compte des principes de durabilité dans la passation des marchés publics aux niveaux national et local, une Vice-Présidente du Comité de pilotage de la CMDD (Israël) a proposé de partager ses connaissances et son expérience sur les « marchés publics verts » et de formuler des observations sur un document qui serait établi par le Secrétariat.

33. Ces propositions devraient porter sur les mesures à prendre et les moyens à mobiliser en vue de la mise en œuvre des initiatives phares qui n'ont pas encore été lancées. Ces propositions devraient inclure la portée et l'argumentaire de l'initiative phare concernée, un chef de file éventuel, le calendrier et un possible intervenant qui participerait à la 18^e Réunion de la CMDD.

34. Le Secrétariat a été invité à mobiliser les composantes concernées du PAM afin d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des initiatives phares de la SMDD. Il a également été convenu que les participants à la 18^e Réunion de la CMDD devraient se pencher sur les initiatives phares de la SMDD.

Conclusions :

(i) Le Comité de pilotage de la CMDD a accueilli avec satisfaction le projet de programme de travail et a invité le Secrétariat à le réviser à la lumière des débats tenus au cours de la réunion, de sorte qu'il soit diffusé par voie électronique en vue de sa finalisation à la 20^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.

Outil de rapportage sur la mise en œuvre de la SMDD :

(ii) Le Comité de pilotage de la CMDD a pris note de l'outil proposé par le Secrétariat pour faciliter le suivi de la mise en œuvre de la SMDD, en particulier pour recenser les lacunes et déterminer les domaines dans lesquels il faut redoubler d'efforts. Il a été considéré que cet outil permettrait de montrer que la mise en œuvre de la SMDD était une entreprise collective associant l'ensemble des parties prenantes et des partenaires méditerranéens, et qui va bien au-delà des responsabilités du Secrétariat.

(iii) Le Comité de pilotage de la CMDD a suggéré de tester l'outil de communication avant la 18^e Réunion de la CMDD sous la forme d'une « liste de contrôle » (*check list*) pour aider les membres de la CMDD à faire rapport sur les activités qu'ils mènent aux fins de la mise en œuvre de la SMDD.

Initiatives phares de la SMDD :

(iv) Les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont accueilli avec satisfaction les brochures élaborées par le Secrétariat en coopération avec les membres de la CMDD, les partenaires du PAM, les composantes du PAM et d'autres parties prenantes, considérant que ces brochures étaient des supports d'information illustrant la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD et les travaux de la CMDD.

(v) Les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont pris note de la nécessité de mobiliser les énergies nécessaires pour lancer les six initiatives phares qui ne l'ont pas encore été. Le Comité s'est félicité de la volonté exprimée par ses membres au cours de la réunion de présenter d'ici à la mi-septembre, avec l'appui du Secrétariat, des propositions écrites (notes de cadrage)

¹ Trois initiatives phares au titre de l'Objectif 6 « Gouvernance » de la SMDD: i) Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ; ii) Mettre au point des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques ; iii) Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, dans le cadre d'un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organisations internationales et du secteur privé pour rassembler et diffuser de façon transparente des informations sur l'état de l'environnement.

concernant l'argumentaire, la portée, le contenu, le calendrier indicatif et les activités, ainsi que des partenaires éventuels, pour réaliser ces initiatives phares.

Évaluation à mi-parcours de la SMDD :

(vi) Le Comité de pilotage de la CMDD attend avec intérêt les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée, en parallèle au processus d'examen de la Stratégie à moyen terme du PAM. Ces processus donneront l'occasion d'améliorer la mise en œuvre de la SMDD lors de sa deuxième phase et de l'axer principalement sur les lacunes et les insuffisances. Le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et l'outil de rapportage sur la mise en œuvre de la SMDD peuvent être utiles à l'évaluation à mi-parcours.

Préparatifs de la 18^e Réunion de la CMDD :

(vii) Le Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à établir des propositions concernant la structure et les thèmes de la 18^e Réunion de la CMDD. De telles propositions pourraient viser à accroître l'intérêt et l'interactivité, la visibilité des travaux de la CMDD au niveau mondial, les liens entre la SMDD et le Programme 2030 et les ODD, les possibilités d'apprentissage efficace par les pairs sur des questions pratiques, l'intérêt des partenaires à soutenir collectivement la mise en œuvre de la SMDD et, éventuellement, à lancer les six initiatives phares qui ne l'ont pas encore été.

Point 6 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD – Mise en œuvre des Décisions IG.22/17 et IG.23/3

35. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à présenter sa proposition initiale d'actions concernant la composition de la CMDD, telle qu'elle figure dans le document de travail portant la cote UNEP/MED WG.447/4 et intitulé « Plan de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019 », pour examen par les participants.

36. Les participants à la réunion ont examiné les moyens de maintenir des liens avec les neuf membres qui ont siégé pendant trois périodes biennales consécutives et doivent être remplacés (selon les documents constitutifs de la CMDD – Décision IG.22/17) parce qu'ils ont un rôle actif au sein de la CMDD, en particulier pour la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont convenu que ces membres de la CMDD devraient être invités à identifier des candidats potentiels dans leurs réseaux respectifs.

Conclusions :

(i) Les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont été invités à proposer d'ici à la mi-septembre des partenaires susceptibles de remplacer les neuf membres de la CMDD qui ont achevé trois mandats.

(ii) Le Secrétariat a été invité à étudier et proposer des moyens, conformément au Mandat et au Règlement intérieur de la CMDD, de maintenir des relations avec les partenaires remplacés et qui souhaitent rester en contact avec la Commission de sorte qu'ils puissent continuer à contribuer aux travaux.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

37. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité les participants à examiner d'autres questions qui pourraient être soulevées. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD n'ont pas soulevé d'autres questions.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

38. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a remercié les participants de leurs observations et de leurs contributions. Elle a félicité le Secrétariat d'avoir préparé la réunion et établi la documentation nécessaire. Elle a expliqué que le rapport de la réunion serait distribué aux membres

du Comité de pilotage de la CMDD par voie électronique d'ici au 20 juillet 2018 de sorte qu'ils puissent formuler des observations et l'approuver.

39. La réunion a été close par la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD le mercredi 20 juin 2018 à 16 heures environ.

Annexe I : Liste des participants

Annexe I: List des participants

<p>ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT / RESEAU ARABE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (RAED) Rapporteur</p>	<p>Mr. Emad Adly General Coordinator Tel: +202 2516 1519 Email: eadly@hotmail.com</p>
<p>CIRCLE OF MEDITERRANEAN PARLIAMENTARIANS ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT / CERCLE DES PARLEMENTAIRES MEDITERRANEENS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (COMPSUD)</p>	<p>Mr. Moh Rejdali Président de la Commune de Témara, Maroc Tel: +212 661 39 58 84 Email: m_rejdali@hotmail.com</p>
<p>GREECE / GRÈCE President / Présidente</p>	<p>Ms. Papaioannou Maria Dept.of European and International Environmental Affairs Directorate of International and European Activities Hellenic Ministry of Environment and Energy Tel: + 30 2106969313 Fax: + 30 2106969569 Email: m.papaioannou@prv.ypeka.gr</p>
<p>ISRAEL / ISRAËL</p>	<p>Ms. Rotem Shamay Senior Coordinator Environmental Policy Ministry of Environmental Protection Tel: +972 26553851 Mobile: +972 506233373 Fax: +972 26553853 Email: Rotemsh@sviva.gov.il</p>
<p>MEDITERRANEAN SUSTAINABLE DEVELOPMENT SOLUTIONS NETWORK / RESEAU MEDITERRANEEN DES SOLUTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (MED-SDSN)</p>	<p>Mr. Simone Cresti Siena University, Italy Tel: +39 0577 235416 Email: simone.cresti@unisi.it</p>
<p>UNEP/MAP / PNUE/PAM</p>	<p>Mr. Gaetano Leone Coordinator Tel: +3021 0727 3101 Email: gaetano.leone@un.org Ms. Tatjana Hema Deputy Coordinator Tel: +3021 0727 3115 Email: tatjana.hema@un.org Mr. Ilias Mavroeidis Programme Management Officer (Governance) Tel: +30 21 0727 3132 Email: ilias.mavroeidis@un.org Mr. Julien Le Tellier Programme Management Officer (Socio-Economic Affairs)</p>

	<p>Tel: +3021 0727 3133 Email: julien.letellier@un.org</p>
<p>PLAN BLEU REGIONAL ACTIVITY CENTRE (BP/RAC) / CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES PLAN BLEU (CAR/PB)</p>	<p>Ms. Elen Lemaitre-Curri Directrice / Director</p> <p>Tel: +33 6 47 69 24 07 Email: elemaitre-curri@planbleu.org</p> <p>Mr. Jean-Pierre Giraud Deputy Secretary General Programme Officer - Indicators and information systems</p> <p>Tel: +33 7 86 38 09 36 Email: jpgiraud@planbleu.org</p>

Annexe II : Ordre du jour de la 19^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Annexe II : Ordre du jour de la 19^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD (*)

Mercredi, 20 June 2018			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
10:30 – 11:00	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Comité de pilotage de la CMDD	UNEP/MED WG.447/1 UNEP/MED WG.447/2 UNEP/MED WG.447/Inf.1 UNEP/MED WG.447/Inf.2
11:00 – 11:30	3. Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des progrès réalisés pour la période juillet 2017 - mai 2018	Secrétariat	
11:30 – 13:00	4. Questions spécifiques relatives à la Décision IG.23/4 adoptée à la COP 20	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.447/3 UNEP/MED WG.447/4 UNEP/MED WG.447/Inf.4 UNEP/MED WG.447/Inf.6
13:00 – 14:00	<i>Pause</i>		
14:00 – 15:00	5. Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019	Secrétariat	UNEP/MED WG.447/4 UNEP/MED WG.447/Inf.3 UNEP/MED WG.447/Inf.6
15:00 – 15:30	6. Composition de la CMDD : mise en œuvre des Décisions IG.22/17 et IG.23/3	Secrétariat	UNEP/MED WG.447/4
15:30 – 16:00	7. Toute autre question 8. Clôture de la réunion	Secrétariat Présidente du Comité de pilotage de la CMDD	

(*) L'ordre du jour se lit en heure locale à Athènes, Grèce – TU +3.